

Dénomination : A.D.G.

n° de gestion : 2010B05773

n° d'identification : 528 425 853

n° de dépôt : A2012/019529

Date du dépôt : 06/08/2012

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire



4190175



4190175

A.D.G.

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social à RILLIEUX LA PAPE (69140), 2507 avenue de l'Europe – Le Pavillon de
Sermentaz – Bâtiment N

528 425 853 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2012

Le 20 juillet 2012, à 17 heures, au siège social, les associés se sont réunis en assemblée générale sur convocation du Président.

Monsieur Frédéric VAGENENDE, en sa qualité de Président, préside l'assemblée conformément aux statuts.

L'assemblée désigne Monsieur Alexandre NICOLLET aux fonctions de secrétaire.

Le président indique que les associés ont été convoqués à la présente assemblée, dans les formes et délai légaux et statutaires, au moyen d'une lettre simple adressée au dernier domicile connu de chacun d'eux avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Monsieur Alexandre NICOLLET aux fonctions de Président en remplacement de Monsieur Frédéric VAGENENDE, démissionnaire ; Fixation de ses pouvoirs ;
- Démission de Monsieur Thomas GONTIER de ses fonctions de directeur général.

La feuille de présence, dûment émargée par les associés présents et certifiée exacte par le président, fait apparaître que les associés présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions ayant le droit de vote.

Le président fait observer :

- que tous les documents et renseignements prescrits par les statuts ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition dans les conditions statutaires,
- que la présente assemblée, régulièrement convoquée et constituée, réunissant le quorum prescrit par les statuts, peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau, à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie des statuts,

- un spécimen de la lettre de convocation adressée aux associés,
- la feuille de présence,
- le rapport établi par le Président,
- et le texte du projet de résolution présenté par le Président.

Ces pièces sont reconnues régulières par le bureau.

Le président ouvre alors la délibération par la lecture du rapport du Président.

Cette lecture terminée, la parole est offerte aux associés. Personne ne la demandant, les résolutions suivantes sont lues et mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Monsieur Frédéric VAGENENDE de ses fonctions de président à compter de ce jour, décide de nommer en remplacement pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2012 :

- Monsieur Alexandre NICOLLET, né le 2 novembre 1981 à VICHY (Allier), demeurant à LYON (Rhône) 25 cours Lafayette.

Monsieur Alexandre NICOLLET a déclaré accepter ces fonctions et qu'aucune disposition légale n'était enfreinte par sa désignation.

En sa qualité de Président, il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour diriger et administrer la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément à la collectivité des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Thomas GONTIER de ses fonctions de directeur général à compter de ce jour, et décide de ne pas le remplacer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

COPIE CERTIFIÉE

Le Secrétaire